

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMpte-RENDU DE SEANCE



[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25/01/2017]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25/01/2017

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 14 du 17 février 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. Henri Bresler, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Roger Madec, M^{me} Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

EXCUSÉS

M^{me} Catherine Bruant, M. Olivier de Monicault, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25/01/2017

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION

Laurence Bassières :

« Une politique patrimoniale pour le premier « Grand Paris » : le cas du Casier archéologique et artistique de Paris et du département de la Seine, 1916-1928 »

REPORTS DES LISTES PRÉCÉDENTES

29-35, rue Gassendi, 18-20, rue Charles-Divry et 25-33, rue Liancourt (14 ^e arr.).....	4
4, rue de Lorraine, 6-6P1, rue de Lorraine, 56, rue Petit et 6-12, rue André Danjon (19 ^e arr.).....	8
2-2B-4, rue de Viarmes (01 ^{er} arr.).....	12

PERMIS

31, avenue Bosquet (07 ^e arr.).....	16
34, rue Castagnary, 35, rue Saint-Amand et 4, place du Général Monclar (15 ^e arr.).....	20
8-10, rue du Renard et 58, rue de la Verrerie (04 ^e arr.).....	23
12, square de l'Avenue Foch (16 ^e arr.).....	26
60, rue Amelot, 2-4, impasse Amelot et 68, rue Saint-Sabin (11 ^e arr.).....	30

SIGNALEMENT

3, rue de la Huchette (05 ^e arr.).....	33
---	----

SUIVIS DE VŒUX

11, rue Quentin-Bauchart (08 ^e arr.).....	34
--	----

PROPOSITIONS DE RENOUVELLEMENT DE VŒUX

43-49, rue du Borrégo, 1-3, villa des Hauts de Belleville et 5-11, villa des Otages (20 ^e arr.).....	37
71, rue Compans (19 ^e arr.).....	38

[29-35, RUE GASSENDI, 18-20, RUE CHARLES-DIVRY ET 25-33, RUE LIANCOURT (14^E ARR.)]

Reconstruction du lycée Catherine Labouré

Pétitionnaire : M. DAVID Jacques

SAS PROXITY

PC 075 114 16 V 0034

Dossier déposé le 09/08/2016.

Fin du délai d'instruction : 03/03/2017.

« Restructuration et extension des établissements scolaires Lycée Catherine Labouré - Ecole du Sacré-Cœur, Collège Catherine Labouré - Gymnase, création d'une crèche (85 berceaux) et construction de 2 bâtiments comportant 141 logements étudiants et 2 logements gardiens après démolition partielle de bâtiments existants sur rue à l'exception du gymnase sur cour.

SHON démolie : 2831 m² ; SHON créée : 8274 m² ; surface du terrain : 3830 m². »

PROTECTION

Aucune protection. Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager. Espace vert protégé.

PRÉSENTATION

La partie nord de la ville de Montrouge, entre la barrière d'Enfer et la chaussée du Maine, reste incomplètement urbanisée à la veille de l'annexion. Cette relative disponibilité permet à partir de 1855 l'ouverture d'une première maison d'accueil par les sœurs de la Charité rue de la Rochefoucauld, actuelle rue Liancourt, puis la création d'une école de jeunes filles.

Après la construction de la mairie d'arrondissement, l'aménagement du nouveau quartier s'accélère dans les dernières années du XIX^e siècle.

L'architecte Edmé Reposeur commence à partir des années 1890 la construction de l'école par l'angle droit au nord-est d'un nouvel îlot dont il fixe alors l'essentiel du plan général : des constructions continues sur la rue Liancourt et la rue Gassendi (cette dernière et la rue Charles-Divry sont contemporaines des constructions de l'école) élevées d'un à deux étages sur rez-de-chaussée. La présentation de ces longues ailes régulières est conforme à celle de nombreux bâtiments de congrégation, peu hiérarchisée, à l'ornementation sobre limitée pour l'essentiel à de simples bandeaux. Ce plan simple est bientôt étendu grâce à l'acquisition de nouvelles parcelles pour l'aménagement d'une grande cour plantée, fermée peu après par l'ajout d'une crèche (également due à Reposeur, 1895) en limite sud du terrain et d'un gymnase au fond de la cour des élèves.

Cet ensemble, aujourd'hui cohérent, résulte donc d'adjonctions successives plus que d'une composition définie dès l'origine. Plusieurs ajouts sont visibles, comme les

aménagements de la crèche datant du début des années 1970, et la surélévation plus récente de l'aile nord sur la rue Liancourt.

Un projet de densification vise à augmenter le nombre des classes, la capacité de la crèche et à créer des logements pour étudiants. La démolition pour reconstruction à neuf de l'angle sud-ouest de l'îlot et de l'aile sur la rue Charles-Divry, entraînant celle de la crèche, s'accompagnerait de la surélévation d'un niveau de l'aile Gassendi. Cette aile conservée serait réorganisée notamment par le report des circulations à l'extérieur. Des coursives en façades sur cour remplaceraient les couloirs de desserte des classes à chaque étage.

DISCUSSION

Les membres jugent la proposition architecturale décevante et surtout en opposition avec les bâtiments actuels et leur environnement au sein desquels, elle aurait dû s'intégrer. Certains estiment que l'organisation d'un



Extrait du P.L.U.



Vue partielle de la façade côté rue Gassendi.



Vue actuelle de la cour vers la rue Charles-Divry.



Vue actuelle de la cour vers la rue Sivel.



Extrait du cadastre de 1894.



Vue actuelle de la cour. À droite, le revers du bâtiment côté rue Gassendi



Couloir et escalier de distribution des classes donnant sur la rue Charles-Divry.



Vue actuelle de la crèche, rue Charles-Divry.

concours aurait été plus opérante pour un projet de cette ampleur. Certains détails d'architecture sont trouvés assez faibles (dessin des lucarnes, tonalité blanche des constructions sans rapport avec le bâti environnant). La commission regrette également que certains bâtiments du site (la crèche et le gymnase) n'aient pas retenu l'attention des architectes qui n'en tirent aucun parti. Ils souhaitent que sur ce point, comme sur d'autres, le projet soit revu.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconstruction, d'extension et de reconversion partielle des établissements scolaires « Catherine Labouré ».

La commission souligne que le traitement sommital et la couleur des constructions neuves donnant sur la rue Charles-Divry sont en total désaccord avec la majorité

des immeubles anciens situés le long de la même voie. Elle demande en conséquence que le projet soit revu dans le sens d'une meilleure insertion de cet ensemble contemporain dans le paysage de la rue.

La commission fait par ailleurs état des qualités de dessin et d'exécution de la crèche et du gymnase, dont le projet prévoit la démolition, et souhaite pour cette raison la conservation des deux bâtiments.

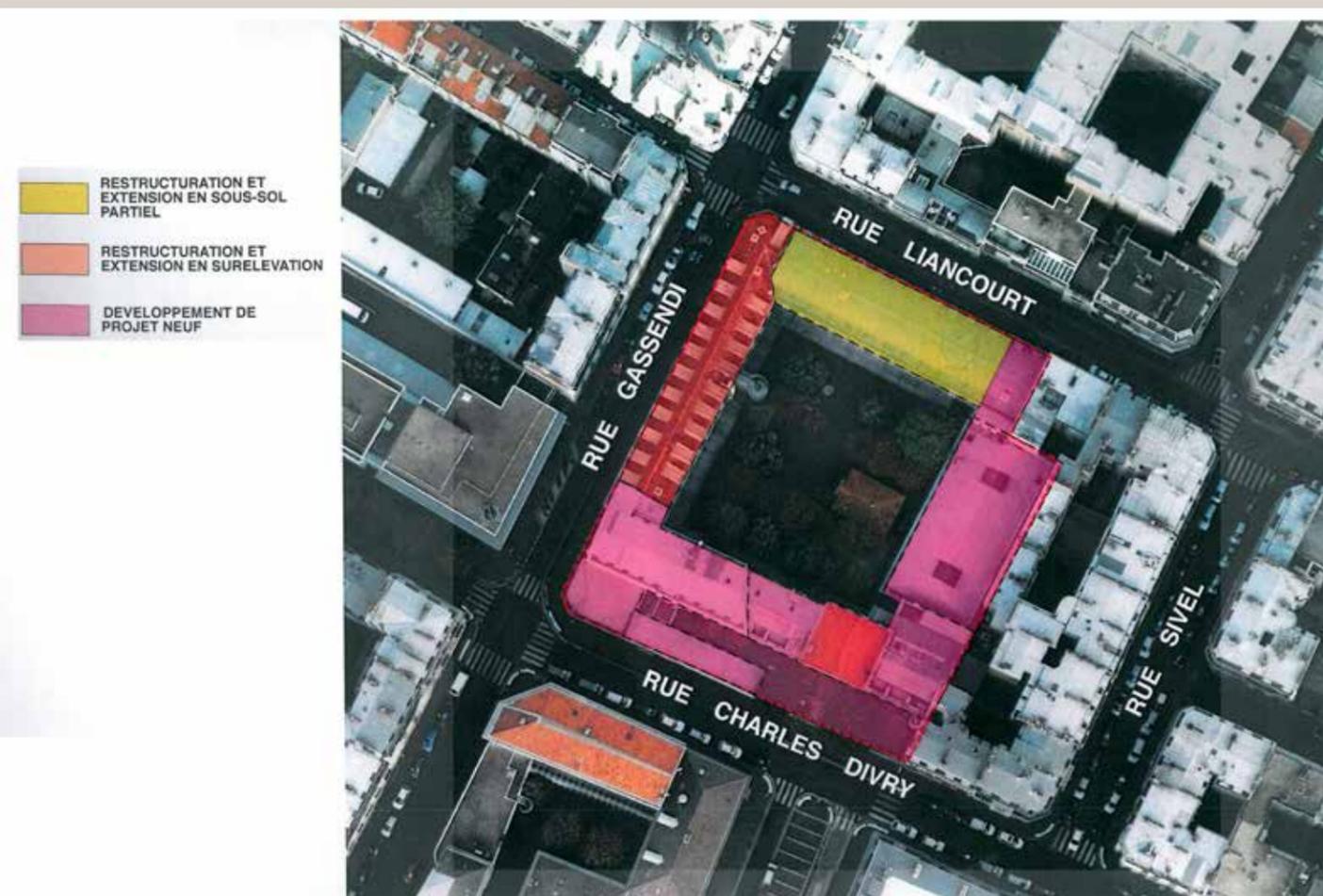
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 1755 et 2773 ; 1941W 75 ; VO²¹ 600 et 1337.
- Jean Colson et Marie-Christine Lauroa, *Dictionnaire des Monuments de Paris*, Hervas, 1995, p. 160.



Ci-dessus : plan des démolitions du rez-de-chaussée (© Jenny & Lakatos).

Ci-contre : vues d'insertion du projet dans la cour. Des coursives seraient ajoutées aux bâtiments conservés (© Jenny & Lakatos).



Répartition détaillée du programme envisagé (© Jenny & Lakatos).



Vue actuelle depuis l'angle des rues Gassendi (à gauche) et Charles-Divry (à droite).



Perspective d'insertion du projet depuis l'angle des rues Gassendi (à gauche) et Charles-Divry (à droite) (© Jenny & Lakatos).



Vue actuelle depuis l'angle des rues Liancourt (à gauche) et Gassendi (à droite).



Perspective d'insertion du projet depuis l'angle des rues Liancourt (à gauche) et Gassendi (à droite) (© Jenny & Lakatos).

[4, RUE DE LORRAINE, 6-6P1, RUE DE LORRAINE, 56, RUE PETIT ET 6-12, RUE ANDRÉ DANJON (19^E ARR.)]

Démolition de deux bâtiments d'habitation des années 1950

4, rue de Lorraine :

Pétitionnaire : M. BRAYDA Pierre

SA ICF HABITAT NOVEDIS

PD 075 119 16 V 0006

Dossier déposé le 28/10/2016.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Démolition d'un bâtiment d'habitation (15 logements) de 6 étages et combles sur 1 niveau de sous-sol. »

6-6P1, rue de Lorraine, 56, rue Petit et 6-12, rue André Danjou :

Pétitionnaire : M. FONTAINE Hervé

ESH ICF HABITAT LA SABLIERE

PD 075 119 16 V 0007

Dossier déposé le 27/10/2016.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Démolition totale d'un bâtiment à usage d'habitation. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Aux n° 4 et 6, rue de Lorraine, deux bâtiments sont séparés par un passage qui donne accès à la Petite Ceinture. En fond de parcelle un jardin a été aménagé, entretenu par la Sablière, tout en restant propriété de la SNCF. Les immeubles ont été implantés en bordure de la Petite

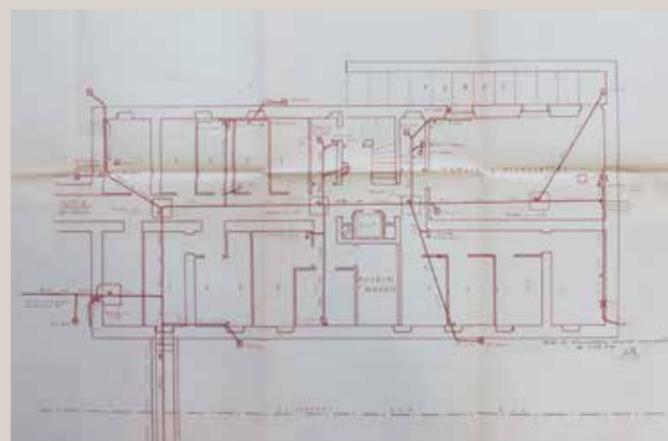
Ceinture, à l'emplacement de la station Belleville-Villette et ont été construits en deux temps : un premier bâtiment a été livré en 1947, l'autre en 1953. Le premier a été commandité par le « Collectif Belleville-La Villette », très certainement le groupement des employés de la station ; le second par La Sablière, société anonyme et immobilière d'habitations à bons marché créée en 1930 par la SNCF. Les deux immeubles sont signés par l'architecte Henri Bonnères. Les deux campagnes de construction sont tout à fait perceptibles : le bâtiment le plus ancien (bâtiment A) présente des détails d'ornementation dont est dépourvu le plus récent. *Oculi*, balcons d'angle, cages d'escalier marquées par des pavés de verre maintenus par une structure en béton ajourée de claustras, entrée du hall encadrée par des angles arrondis en pierre de taille, le même matériau employé pour délimiter soubassement et étages carrés, etc. autant de détails qui permettent de relier esthétiquement le bâtiment aux logements subventionnés des années 1930. Les parties communes sont

par contre traitées avec sobriété et économie. Ce choix est inversé dans le second corps de bâtiment, où peu de détails scandent la façade. Par contre, les parties communes ont été dessinées avec soin. Départ de la rampe d'escalier, soubassement en gravillons soulignés par une fine bande de céramique donnent tout son caractère à la cage d'escalier.

Aujourd'hui, le bâtiment le plus ancien, en loyers libres, est la propriété d'ICF Novedis ; le second est, quant à lui, la propriété d'ICF la Sablière et est composé de logements subventionnés. Les pétitionnaires ont déposé des demandes de démolition sans projet, pour préparer le départ des actuels locataires et commencer à proposer des relogements. Un concours restreint devrait être organisé une fois le cahier des charges mis au point, intégrant les demandes de la ville et les accords avec la SNCF afin de pouvoir créer une venelle donnant accès à la Petite Ceinture qui pourrait, à cet endroit, être ouverte au public sous forme d'une promenade ou d'un square.



Extrait du PLU.



Plan du sous-sol du bâtiment A (4, rue de Lorraine), dessiné en janvier 1947 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade côté jardin du bâtiment A.



Balcon d'angle du bâtiment A.



Vue ancienne de la station de Belleville-Villette qui occupait l'emplacement actuel des deux immeubles concernés par le permis de démolir (source Internet).



Vue actuelle des deux bâtiments concernés par le permis de démolir depuis la rue de Lorraine.



Hall d'entrée du bâtiment A.

Les pétitionnaires ne cherchent pas à densifier à tout prix l'opération, déclarant même qu'un nombre moindre de logements pourrait sortir de terre.

Le caractère de ces bâtiments pérennes et bien entretenus, leur qualité constructive, leur écriture de façade, le soin apporté à leur réalisation, leur présence dans l'espace public, seraient peut-être de nature à plaider pour leur conservation.

DISCUSSION

En ouverture du débat, un conseiller de Paris, membre de la commission, informe les membres que ce projet de démolition a reçu un avis favorable de la mairie d'arrondissement concernée, motivé notamment par le fait qu'il répond à un souci de rationalisation de l'espace public et d'optimisation foncière. Il ajoute également que le programme, qui prévoit la création d'un accès à la Petite Ceinture, comporte la construction de 80 logements dans deux bâtiments neufs de style contemporain, qui feront

l'objet d'un concours d'architecture. Inquiets du devenir des immeubles actuels, plusieurs membres regrettent la perte de ces deux bâtiments dignes d'intérêt et représentatifs de l'histoire du logement social et de la transformation des Habitations à Bon Marché (HBM) en Habitations à Loyer Modéré (HLM) autour des années 1950. Quelqu'un souligne par ailleurs le bon état général de l'existant et pense qu'une rénovation des logements, actuellement vides, est possible et économiquement viable alors que le bailleur a écarté cette possibilité. Un autre membre adhère à ce point de vue et souhaite encourager le pétitionnaire à privilégier plutôt une intervention sur les bâtiments actuels. Un dernier membre élargit le débat en s'inquiétant d'une dérive possible qui consisterait à penser qu'un projet de démolition/reconstruction serait plus intéressant financièrement qu'une rénovation de bâtiments existants.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale de deux immeubles appartenant à la dernière génération des H.B.M. construits autour de 1950 sur une ancienne emprise ferroviaire du chemin de fer de ceinture.

Au vu des éléments qui lui sont présentés montrant la qualité constructive des immeubles et leur bon état intérieur, la commission considère qu'une opération de réhabilitation et de mise aux normes est réalisable et demande la conservation des deux bâtiments.

SOURCES & BLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO13 168 ; 3589W 1392.
- Marie-Françoise Charrier et Elise Feller (dir.), *L'action sociale de la SNCF, 1945-1958 : affirmation d'une identité*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2006.



Oculus du bâtiment A.



Cuisine d'un appartement du bâtiment A.



Une pièce de vie d'un appartement du bâtiment A.



Hall d'entrée du bâtiment B.



Parties communes du bâtiment B.



Cage d'escalier du bâtiment B.

[2-2B-4, RUE DE VIARMES (01^{ER} ARR.)]

Transformation de la bourse du commerce en musée

Pétitionnaire : M. BETHENOD Martin

SAS COLLECTION PINAULT-PARIS

PC 075 101 16 V 0041

Dossier déposé le 07/11/2016.

Fin du délai d'instruction : 07/04/2017.

« Reconversion de la Bourse de Commerce en musée destiné à accueillir la collection Pinault avec locaux commerciaux, restructuration et restauration de l'ensemble des façades, réfection des couvertures, création d'ascenseurs, d'une circulation périphérique accueillant des escaliers, d'un auditorium (311 places), de son foyer attenant au 2^e sous-sol et d'un restaurant en R+3.

SHON supprimée : 3414 m² ; SHON créée : 922 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « la colonne, accolée à la Bourse de Commerce » (classement par liste de 1862) ; « la Bourse, à l'exclusion de la partie classée » (inscription par arrêté du 15 janvier 1975) ; « la coupole avec son décor » (classement par arrêté du 20 juin 1986).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 9 avril 1903 : « Adoption d'un voeu relatif à la conservation de la colonne de l'ancien hôtel de Soissons, à la Bourse du commerce. »

PRÉSENTATION

La bourse du commerce a été construite par Henri Blondel (1821-1897) à la fin des années 1880 à l'emplacement de la halle au blé. Certaines des structures de cet ancien bâtiment, conçu à la fin du règne de Louis XV par l'architecte Le Camus de Mézières (1721-1789) et qui était désaffecté depuis une dizaine d'années en raison du déclin du marché des grains, furent réemployées dans le nouvel édifice. Ce fut le cas en particulier de la coupole conçue par François-Joseph Bélanger (1744-1818) sous l'Empire dont la charpente en fonte de fer avait assuré la gloire et de l'escalier intérieur à double révolution qui, du côté est, reliait le rez-de-chaussée aux greniers où étaient stockés les grains. Blondel reprit aussi de l'ancienne halle le principe d'un bâtiment en anneau établi autour d'une cour intérieure, à l'image du Colisée de Rome, et de son dispositif régulier d'arcades en plein cintre formant socle. Au nombre de 25, celles-ci étaient surmontées à l'étage de croisées carrées, dont chacune fut recoupée

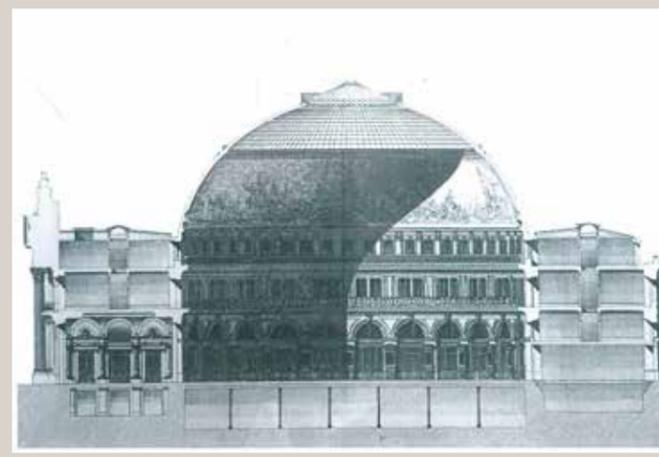
d'un meneau central. Le bâtiment ancien fut pour le reste largement transformé. Le mur extérieur ainsi que les voûtements de l'anneau furent entièrement démolis (seule la colonne Médicis, qui provenait de l'ancien hôtel de Soissons et dont la construction remontait au XVII^e siècle, fut conservée). Une nouvelle enveloppe fut construite, moins épaisse et dotée d'un entresol au rez-de-chaussée et d'un étage d'attique. Un avant-corps fut ajouté, composé en façade d'un portique flanqué de quatre colonnes corinthiennes, axant la composition sur la rue du Louvre. Cette entrée monumentale fut dotée d'un fronton sculpté par Aristide Croisy (1840-1899) et représentant la ville de Paris protégeant l'Agriculture et l'Industrie. La coupole métallique, couverte en partie inférieure d'ardoises, reçut, en face interne, un décor peint marouflé sur une maçonnerie composée de briques enduites et évoquant l'histoire du commerce dans les cinq continents. Des allégories en grisaille symbolisant les points cardinaux furent introduites afin de rythmer la



Extrait du PLU.



Ferdinand Bellan, *La Démolition de la Halle au blé*, huile sur toile, 1888 (© Musée Carnavalet / Roger-Viollet).



Coupe transversale (Archives de Paris).



Vue actuelle de l'espace central sous la coupole.



Guiguet et Henri Courvoisier-Voisin (1757-1830), *Vue de la Halle au blé*, eau-forte, H 31 cm x 48 cm (© Musée Carnavalet / Roger-Viollet).



La Bourse du commerce et la « colonne astrologique » de Catherine de Médicis dans les années 1930 (© Henri Martinic / Roger-Viollet).



Vue actuelle de la coupole et de son décor.



Coupe longitudinale de l'escalier tourné vers la rue du Four (Documentation ENSBA).



Vue actuelle de l'escalier à double révolution.

composition. La bourse de commerce fut inaugurée le 24 septembre 1889.

En dépit de quelques modifications postérieures (ouverture d'un escalier dans le pavement central), le lieu a conservé le caractère profondément urbain voulu par l'architecte. Le vide central a été pensé à l'image d'une place circulaire bordée de façades auxquelles ne manquent, ni la lourde corniche, ni le balcon filant du premier étage, ni la balustrade de pierre à l'attique.

L'objet du projet est la reconversion de la Bourse en musée. Le lieu est destiné à accueillir la collection Pinault à Paris. Pour cela il est prévu d'insérer au milieu de l'espace central un cylindre de béton conçu par Tadao Ando mesurant 30 mètres de diamètre et 9,30 mètres de haut afin de constituer un lieu d'exposition privilégié. Deux escaliers se déploient le long de sa façade extérieure dont l'un, relié au bâtiment annulaire par des passerelles, ce qui entraînera la démolition d'allèges, permet de rejoindre les espaces de présentation situés au premier et au deu-

xième étages. L'autre donnera accès au sous-sol dont la hauteur sera modifiée afin d'y construire un auditorium et un foyer. Dans les étages, certains planchers, datant de la transformation du bâtiment à la fin des années 1880, seront démolis afin de disposer d'espaces d'exposition double hauteur. La coupole en fonte de fer et la verrière ne sont pas modifiées de même que l'escalier à double révolution datant de la construction de la halle au blé et les deux escaliers XIX^e qui encadrent le vestibule d'entrée.

DISCUSSION

Les membres unanimes reconnaissent que le projet d'installation de la collection Pinault dans ce lieu historique représente une véritable opportunité, qu'il convient de ne pas négliger. Ils soulignent également l'intérêt d'une restauration fondamentale du bâtiment prévue dans le cadre du projet. En revanche, l'insertion au cœur de l'ouvrage d'un cylindre en béton imaginé par l'architecte

Tadao Ando est fortement discutée. Un membre souligne la difficulté qu'il y a à vouloir confronter une structure résolument contemporaine et un monument ancien et regrette l'insertion d'un volume opaque au cœur d'un bâtiment marqué par son vide central, dont les façades intérieures vont se trouver en partie masquées. Un autre membre, tout en admettant que la proposition de l'architecte puisse faire polémique, estime, quant à lui, que le projet ne dénature pas le bâtiment, qu'il en respecte la forme circulaire et que cette installation sera par ailleurs réversible. Cet avis est partagé par un autre membre qui insiste sur la chance que représente ce projet pour le bâtiment et pour la ville de Paris. Il souligne que l'installation permettra de découvrir, de plus près, la coupole et son décor grâce à la création d'un promenoir. Il demande cependant que la Commission obtienne plus de précisions et d'explications de la part de l'architecte avant de donner un avis définitif. D'autres membres insistent à nouveau sur l'importance historique et symbolique de

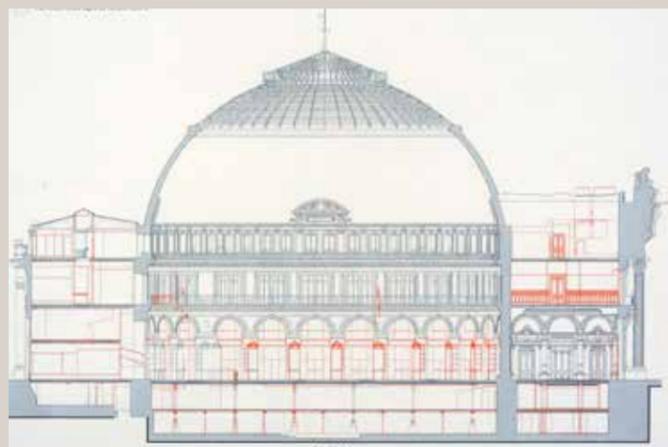
cette place circulaire, qui fait écho à celle du Panthéon. Un autre regrette le repli de la Bourse sur elle-même en raison de la fermeture des fenêtres sur l'extérieur. Pour clore la discussion, le Président propose qu'avant de délivrer un vœu l'avis de la Commission nationale des monuments historiques soit connu et des compléments d'information demandés au pétitionnaire.

RÉSOLUTION

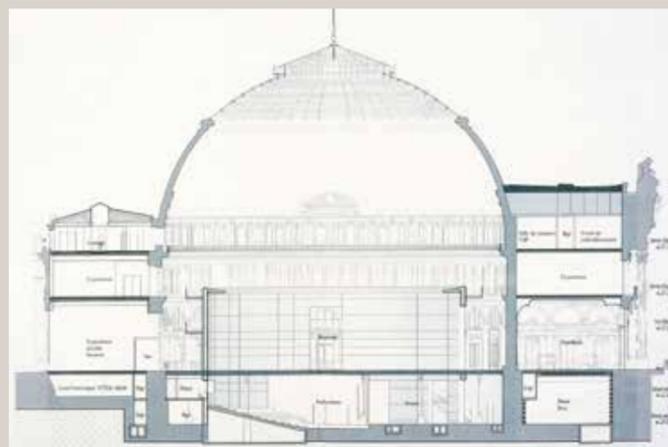
Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

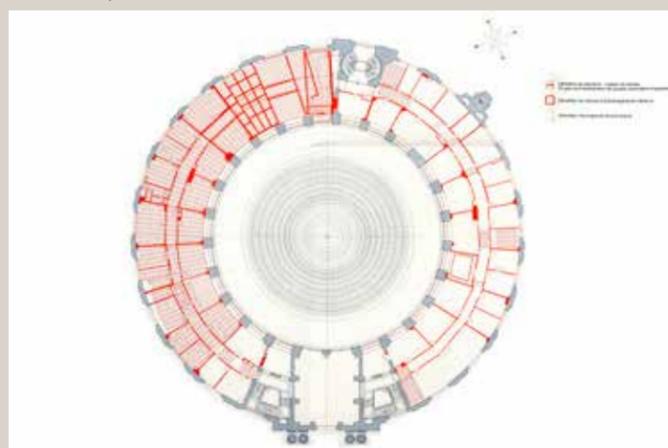
- Agence GATIER, *Bourse de commerce. Étude historique*, 2016.
- Mark K. Deming, *La halle au blé de Paris (1762-1813) : « cheval de Troie » de l'abondance dans la capitale des lumières*, Éd. des Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1984, p. 101-107.
- D.A.V.P., *De la Halle au blé à la Bourse de commerce*, cat. d'expo., Paris, Délégation à l'action artistique, 1985.



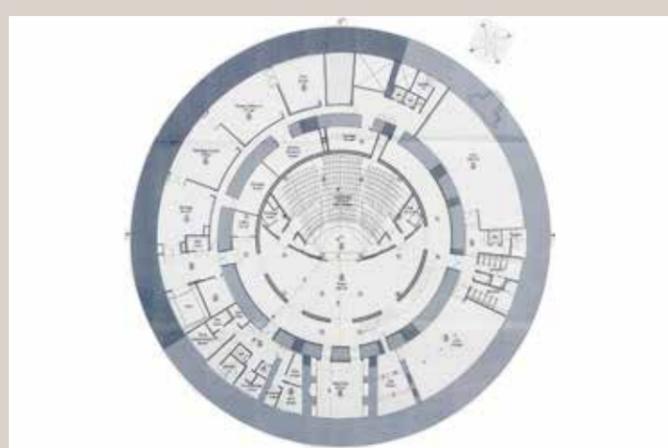
Coupe, état existant (en rouge, les démolitions projetées) (© NeM architectes).



Coupe, état projeté (© NeM architectes).



Plan de démolition du R+1 (© NeM architectes).



Plan du sous-sol, état projeté (© NeM architectes).



Vue projetée de l'espace central d'exposition (© NeM architectes).



Vue projetée des nouveaux espaces de circulation donnant accès au deuxième étage (© NeM architectes).

[31, AVENUE BOSQUET (07^E ARR.)]

Restructuration et surélévation de l'ancien hôtel de Barbentane

Pétitionnaire : GLOBAL ARCHITECTURE

PC 075 107 16 V 0054

Dossier déposé le 03/10/2016.

Fin du délai d'instruction : 25/02/2017.

« Restructuration et surélévation de 2 niveaux d'habitation (3 logements créés) d'un immeuble de bureau de R+4 sur un niveau de sous-sol avec création de nouvelles façades arrières, agrandissement du sous-sol, création d'un plancher au niveau 3, installation d'un ascenseur du sous-sol à la toiture-terrasse accessible végétalisée avec mise à niveau de planchers pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite, remplacement de l'escalier existant, création d'un escalier extérieur après démolition de l'escalier secondaire et création d'un patio en

fond de parcelle.

Surface créée : 723 m² ; surface démolie : 311 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'hôtel particulier du 31, avenue Bosquet a été édifié entre 1883 et 1884 pour le marquis de Barbentane, par un architecte resté anonyme faute d'archives. Il procède du percement et du lotissement de cette avenue, qui a été réalisé sur le tracé de l'ancienne rue de la Vierge. Décidés par décret en 1858, ces travaux, en partie confiés à des intérêts privés, ont été retardés jusqu'au lendemain

de la Commune. L'hôtel est resté dans la famille du marquis de Barbentane jusqu'en 1926 ce qui peut expliquer en partie sa bonne conservation. De nombreux décors d'origine sont encore en place : escalier monumental en bois, lambris, décors sculptés, cheminées, etc. Mais la partie la plus spectaculaire correspond au grand salon du deuxième étage, qui abrite aujourd'hui encore un plafond peint entre 1884 et 1885 par Gaston Bussière (1862-1928), décorateur, peintre, graveur et illustrateur prolifique, qui était alors étudiant aux Beaux-Arts après y avoir été présenté par Cabanel. Avenue Bosquet, il a développé, à la demande de commanditaires mélomanes, un de ses thèmes de prédilection : les œuvres shakespeariennes, Berlioz et *La damnation de Faust*. Le catalogue raisonné de son œuvre est en cours grâce au travail du Musée des Ursulines de Mâcon. L'ensemble du décor du grand salon développe d'ailleurs le thème de la musique et du théâtre (détails de la cheminée et dessus de porte). Dans les années 1890, Paul Vidal et Jules Cohen ont fait

partie des illustres invités venus se produire aux salons, alors fameux, que tenaient les époux Barbentane. Occupée depuis quelques années par l'American University of Paris qui y avait des bureaux, la propriété a été acquise par un promoteur qui entend lui conserver partiellement cette affectation, mais envisage une lourde campagne de restructuration des espaces intérieurs ainsi qu'une surélévation de deux étages. La surélévation, qui abriterait trois logements, est développée dans un langage contemporain, en verre et béton, surmontée d'un édicule technique recouvert de végétation afin d'être partiellement occulté depuis la rue. La terrasse qui l'abrite serait accessible aux locataires des bureaux et logements par les deux escaliers et l'ascenseur, et serait en partie végétalisée.

En ce qui concerne les réaménagements intérieurs, les pétitionnaires annoncent vouloir conserver la plupart des décors monumentaux, mais l'escalier principal en bois serait démolé pour être reconstruit au même endroit et



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'avenue.



Vue de l'escalier principal dont la démolition est envisagée.



Vue du bureau lambrissé du rez-de-chaussée.



Vue du grand salon du deuxième étage.

flanqué d'un ascenseur. La création d'un patio en remplacement de la courette couverte, qui serait bordé de coursives au revers du bâtiment rue, conduit à une transformation totale de l'espace arrière. Comme pour l'escalier à remplacer, une nouvelle coursive remplacerait celle, en métal et verre, ajoutée en façade arrière du bâtiment sur rue en 1890. Sur cour, les façades sud et est seraient démolies et reconstruites.

DISCUSSION

Les membres rejettent à l'unanimité ce projet de surélévation. L'un d'eux déplore qu'une opération principalement financière se fasse au détriment de l'un des hôtels les plus remarquables de l'avenue Bosquet. Il insiste également sur la nécessité de conserver les ruptures de hauteur des différents immeubles sur l'avenue et l'hétérogénéité du paysage de la rue. Le Président rappelle aux membres que chaque projet de surélévation doit faire l'objet d'un examen qui tienne compte à la fois de

l'insertion paysagère et de l'esthétique de la proposition. Un autre membre précise que, si d'un point de vue réglementaire, le principe d'une surélévation est acceptable, il regrette en revanche la faible qualité de la proposition.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné une demande de reconstruction partielle et de surélévation de l'ancien hôtel de Barbantane.

La commission s'oppose à ce projet qui porterait atteinte de façon irréversible à cet hôtel particulier des années 1880 constituant un témoignage remarquable et encore très homogène du retour au grand goût qui marque la demeure privée aristocratique à la fin du XIX^e siècle. Elle souligne par ailleurs que la surélévation demandée irait à l'encontre de la préservation nécessaire du paysage de l'avenue Bosquet qui montre plusieurs autres exemples

relevant de la même typologie (Hôtel de Béhague d'Hippolythe Destailleur et hôtel construit pour une autre branche de la famille Barbantane par Jules Pellechet).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

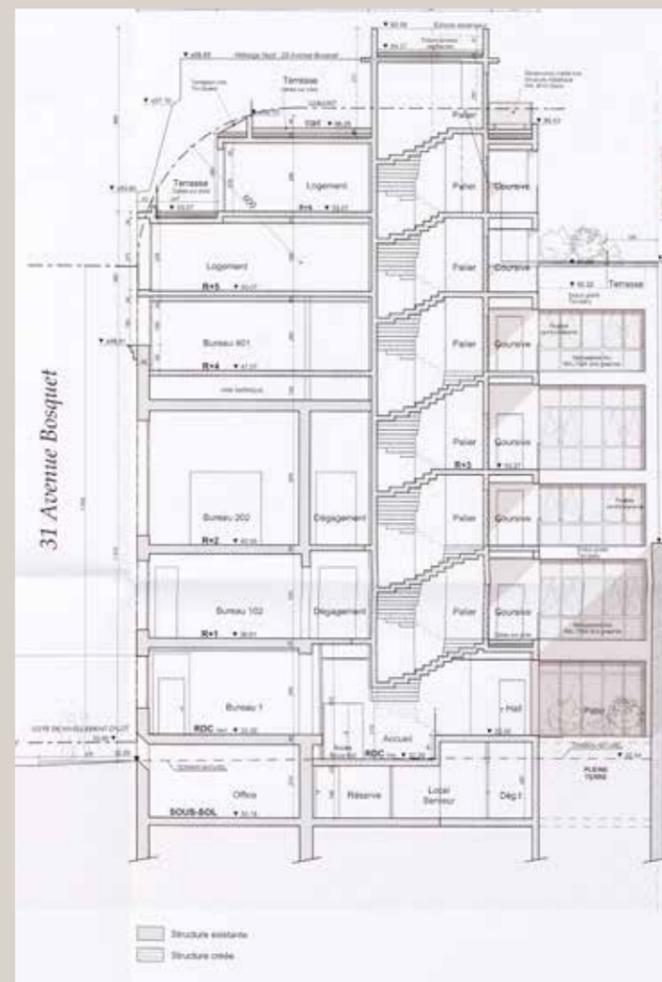
- Archives de Paris : VO¹¹ 382.
- Émile Bussière, *La vie et l'œuvre de Gaston Bussière, peintre, illustrateur, graveur*, éd. Ferroud, 1932.
- Benoît Mahuet, *Gaston Bussière, 1862-1928*, cat. d'expo., Musée de Mâcon, Coll. Les cahiers de l'Inventaire, 2009.



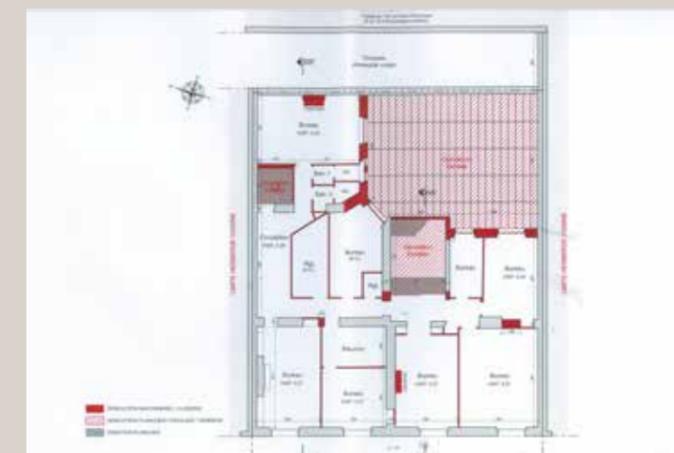
Vue actuelle du dégagement au deuxième étage.



Vue actuelle de la cour couverte et de la coursive construite en 1890.



Coupe longitudinale, état projeté (© Global Architecture).



Plan de démolition du R+1 (© Global Architecture).



Vue actuelle de l'aile sur la courette.



Vue projetée sur l'avenue (© Global Architecture).

[34, RUE CASTAGNARY, 35, RUE SAINT-AMAND ET 4, PLACE DU GÉNÉRAL MONCLAR (15^E ARR.)]

Démolition partielle d'un ancien établissement de bains-douches

Pétitionnaire : M. BARRET Bertrand

SARL BAINS-DOUCHES & CO

PC 075 115 16 V 0067

Dossier déposé le 24/10/2016.

Fin du délai d'instruction : 24/03/2017.

« Construction d'une résidence étudiante en colocation (17 logements) de 8 étages sur l'arrière de la parcelle après démolition partielle d'un bâtiment (salle de répétitions, de danse et studio photo) de 2 étages sur 2 niveaux de sous-sol et création d'une façade vitrée sur cour, pose de fenêtres de toit, réfection de la couverture, remplacement des menuiseries extérieures et ravalement des façades sur rues du bâtiment conservé (espace de travail partagé).

SHON à démolir : 255 m² ; SHON créée : 1381 m² ; surface du terrain : 457 m². »

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 29 janvier 2015 : « Réinventer Paris ».

PRÉSENTATION

Cet ancien établissement de bains-douches, situé à l'angle de la rue Castagnary et de la rue Saint-Amand, et qui a été l'objet d'un appel à projets dans le cadre de « Réinventer Paris », a été construit en 1930 par Gaston Lefol. L'architecte, spécialiste des questions d'hygiène

et de santé publique – il a publié vers 1910 un ouvrage traitant de la construction des hôpitaux, maternités, sanatoriums et maisons de santé – conçoit un édifice dont le plan en flèche utilise la parcelle avec beaucoup d'ingéniosité. La pointe de l'îlot est consacrée à l'accueil du public et contient le logement du gardien. Les douches sont au-delà, occupant, au rez-de-chaussée et à l'étage, la partie arrière du bâtiment, qui est reliée à la rue par une double cour de service établie de part et d'autre. L'une était destinée à l'approvisionnement de l'établissement et l'autre à l'évacuation des escarilles.

L'édifice a été remanié pour le compte d'un collectif d'artistes qui occupe le lieu depuis la fermeture des bains-douches. Le vestibule d'entrée et l'escalier conduisant à l'étage ont été conservés mais le corps principal du bâtiment a été remanié. Les cabines de douche, très fonctionnelles dans leur conception et le choix des matériaux (faïence et granito), ont disparu à l'exception d'une seule, conservée comme témoin, au profit de grandes

salles dont certaines parquetées.

Le projet choisi par le jury de l'opération propose la démolition de la partie arrière de l'établissement et construit à sa place un bâtiment de 8 étages adossé aux pignons aveugles situés en fond de parcelle. Orientée au sud, la façade principale du nouvel immeuble sera entièrement vitrée et végétalisée, chaque étage étant équipé d'un balcon filant. La partie préservée des anciens bains-douches accueillera des espaces de travail partagés. Un mur rideau sera construit pour refermer la construction au niveau de la coupe opérée. Il prendra le jour sur un jardin de pleine terre introduit dans la composition entre les deux édifices. Des fenêtres de toit seront créées pour l'éclairage des pièces situées au R+2 et les fenêtres remplacées. La toiture sera refaite à l'identique et les façades restaurées.

DISCUSSION

Un membre s'interroge sur le devenir de l'ancienne



Extrait du PLU.



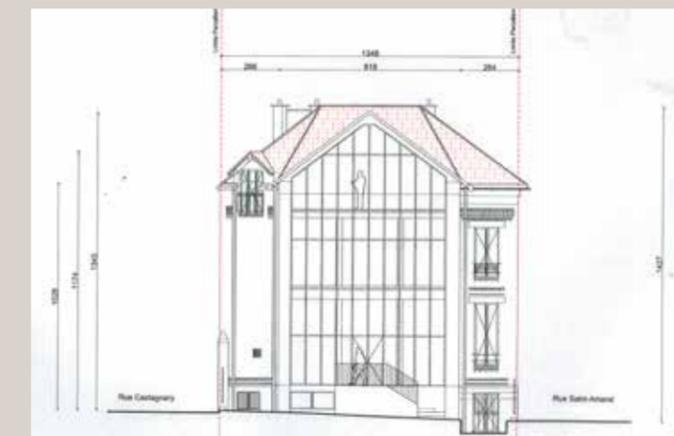
Vue actuelle de l'immeuble depuis la place du Général Monclar.



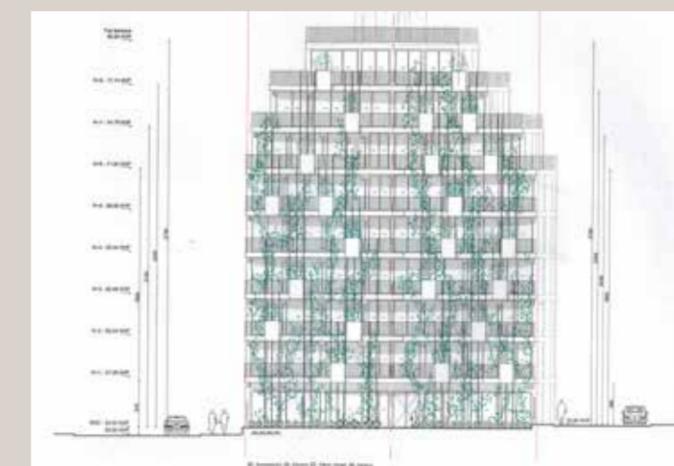
Vue actuelle de l'entrée des bains-douches depuis l'angle des rues Castagnary et Saint-Amand.



Vue actuelle de la partie arrière de l'établissement qui serait remplacée par l'immeuble neuf.



Élévation projetée de la façade nord, côté jardin (© RED Architectes).



Élévation projetée de la façade sud, côté jardin (© RED Architectes).

chaufferie et de l'inscription « Bains-Douches », qui rappelle l'histoire des lieux. Le projet ne fait l'objet d'aucune autre observation.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Archives de Paris : VM56 1.

[8-10, RUE DU RENARD ET 58, RUE DE LA VERRERIE (04^E ARR.)]

Restructuration d'un immeuble commercial des années 1920

Pétitionnaire : M. LOT Rémi

SA GMF VIE

PC 075 104 16 V 0029

Dossier déposé le 05/08/2016.

Fin du délai d'instruction : 14/03/2017.

« Réhabilitation d'un immeuble de bureaux de six étages sur deux niveaux de sous-sol avec restitution du volume initial du patio du 1^{er} étage au 6^e étage, restitution de la verrière en toiture, ravalement des façades et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, création d'ascenseurs et d'escaliers et végétalisation de la toiture-terrasse.

SHON démolie : 717 m² ; SHON créée : 978 m². »

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.S.M.V. du Marais (gris foncé) : « Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales ».

PRÉSENTATION

L'immeuble, composé d'un seul corps de bâtiment de 7 étages couvert d'une toiture terrasse - les cinquième, sixième et septième niveaux sont en retrait -, a été construit entre 1919 et 1920 par l'architecte Adolphe Bocage (1860-1927) sur une parcelle anciennement occupée par un hôtel particulier, qui fut démoli pour permettre l'élargissement de la rue du Renard. Il a été érigé pour



Élévation des façades, côté rue Saint-Amand, état existant (© RED Architectes).



Détail de la vue d'insertion du projet depuis la place du Général Monclar (© RED Architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'angle des deux rues.



Élévation des façades, côté rue Saint-Amand, état projeté (© RED Architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la place du Général Monclar (© RED Architectes).



Plan du deuxième étage dessiné par Adolphe Bocage (publié dans *L'Architecture*, vol. XXXVII, n° 16, 1924).



Vue de l'atrium dans les années 1920 (publiée dans *L'Architecture*, vol. XXXVII, n° 16, 1924).

le compte des établissements A. Rousseau, fabricant de lingerie et chemises, qui firent installer les bureaux de direction au deuxième étage et laissèrent les autres niveaux libres de tout cloisonnement. Les ateliers de fabrication et les réserves furent aménagés dans les parties hautes, le rez-de-chaussée accueillant les comptoirs de vente et le sous-sol le dépôt des marchandises sur deux niveaux.

Le bâtiment à structure de poteaux/poutres de béton est organisé autour d'un atrium central toute hauteur, qui fut tronqué par la suite et coupé par une dalle au premier niveau. Il était surmonté d'une verrière enchâssée dans une structure béton (remplacée postérieurement par une verrière à structure métallique moins haute et plus courte) et entouré à chaque étage d'un chemin de ronde constitué de pavés de verre et encadré par un garde-corps en fer forgé exécuté par les ateliers Bordereau et Robert au sein desquels travaillait Raymond Subes. Différents aménagements ont été supprimés ou modi-

fiés par la suite lorsque le bâtiment a été transformé en immeuble de bureaux au début des années 1980. Des façades en menuiserie sont venues border et transformer en cour fermée l'atrium dont la longueur a été raccourcie pour créer des paliers donnant accès à une nouvelle batterie d'ascenseurs. Des passerelles de liaison, elles aussi disparues, permettaient de traverser le vide central, d'un bord à l'autre, à chaque étage. L'escalier monumental à double révolution, associé à l'origine à deux ascenseurs supprimés depuis et qui desservait l'immeuble jusqu'au sixième étage, a été conservé et prolongé par la suite jusqu'au deuxième sous-sol.

Les façades extérieures sont munies de grandes baies à châssis métalliques encadrées d'un ordre de piliers carrés et de bandeaux horizontaux (les baies ont fait l'objet récemment d'une campagne de modifications avec ajout d'un double vitrage mais conservation des châssis existants). L'ossature en béton est habillée de pierre. Les façades présentent au rez-de-chaussée un

soubassement protégé par des grilles en ferronnerie. Deux grandes marquises en verre et métal marquent les entrées du bâtiment.

Le projet, porté par un preneur unique exerçant son activité dans le domaine de l'audiovisuel, vise à réhabiliter l'immeuble en l'adaptant aux nouveaux besoins (création de salles de projection en sous-sol et rez-de-chaussée). Certaines des dispositions d'origine seront, à l'occasion de cette opération, restituées. Les différents niveaux devraient retrouver une organisation en plateau, leur ossature béton étant laissée apparente. L'atrium central sera restitué du 1^{er} au 6^e étage et sa coursière latérale, bordée d'un garde-corps, rétablie. Il sera cependant encloisonné à l'arrière par une paroi vitrée toute hauteur, axée sur les poutres existantes. La verrière de toiture retrouvera ses dimensions et sa hauteur d'origine et les menuiseries extérieures seront remplacées dans le respect de leur dessin d'origine. Les volées de l'escalier monumental, ajoutées par la suite pour desservir le sous-sol notamment,

seront démolies. Un nouvel escalier de type Chambord, desservant tous les niveaux à partir du rez-de-chaussée, sera ajouté à l'arrière.

DISCUSSION

La direction de l'Urbanisme informe les membres que le projet a reçu un avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France. Considérant que la proposition va dans le sens d'une amélioration de ce bâtiment remarquable, malheureusement dénaturé et restructuré dans les années 1980, et qu'elle contribue à la conservation de l'escalier monumental et à la restitution de l'atrium, les membres choisissent de ne pas s'y opposer.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO³¹ 2993 et 3842 ; 1534W 777.
- *L'Architecture*, vol. XXXVII, n° 16, 1924, p. 200-202.



Vue actuelle de l'escalier à double révolution.



Vue actuelle de l'atrium.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (en rouge, les démolitions projetées) (© CALQ / Franklin Azzi architecture).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© CALQ / Franklin Azzi architecture).



Vue de l'atrium central avant curage (© CALQ / Franklin Azzi architecture).



Vue projetée de l'atrium central (© CALQ / Franklin Azzi architecture).

[12, SQUARE DE L'AVENUE FOCH (16^E ARR.)]

Restructuration lourde d'un hôtel particulier protégé au P.L.U.

Pétitionnaire : M. CROSNIER Claude

SARL COGEMAD

PC 075 116 11 V 0058 Mo2

Dossier déposé le 07/11/2016.

Fin du délai d'instruction : 09/04/2017.

« Modification de la façade arrière, des circulations verticales, création d'un jardin d'hiver et d'un sous-sol supplémentaire avec agrandissement des locaux techniques et modification de la toiture versant sud est. »

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel particulier du comte Potocki construit par l'architecte Stephen Sauvestre en 1887 et actuelle ambassade de Singapour. Le

premier corps de bâtiment de l'hôtel réunissait les pièces de réception, l'appartement privé du maître de maison étant dans la partie en retrait sur la gauche. Ce castel de style éclectique emprunte ses références au style de la Renaissance française et à l'architecture des villas de la côte Normande dans une synthèse exceptionnellement réussie. »

PRÉSENTATION

Cet hôtel a été édifié pour la famille Potocki en 1884 par l'architecte Charles-Stephen Sauvestre. À côté d'une longue collaboration avec l'entreprise Eiffel qui lui confie l'architecture de la Tour à partir de 1887, Sauvestre œuvre régulièrement pour une clientèle fortunée d'industriels

comme les chocolatiers Menier. Plusieurs de ses réalisations de cette époque subsistent, dont les hôtels du 144, rue de Longchamp et du 134, avenue de Villiers construits dans un style éclectique comparable à celui du 12, square de l'avenue Foch.

L'architecte a tiré parti d'un terrain relativement contraint, trapézoïdal, en répartissant savamment les masses bâties qui s'articulent autour de la vaste cage d'escalier centrale. Les façades conjuguent rappels historicistes - panneaux brique et pierre, meneaux, colombages et clochetons - et éléments de décor d'inspiration néo-Renaissance. Ce même style était présent à l'intérieur, dans le dessin des cheminées et le décor de boiseries.

Malgré de fâcheuses transformations (entrée de garage percée à droite, banalisation partielle du décor intérieur lors de l'aménagement de bureaux pour les besoins de l'ambassade de Singapour), l'hôtel conserve son organisation générale et l'essentiel de son ornementation.

Après l'obtention en 2011 d'un premier permis de construire et un changement de propriétaire, la présente demande de permis de construire modificatif est introduite en cours de chantier. Elle vise à ajouter deux niveaux de sous-sol au projet précédent - pour atteindre quatre niveaux - afin d'enfouir une piscine, une salle de cinéma privée, des locaux techniques et divers services. Un grand ascenseur serait ajouté dans le jour central du grand escalier. Un jardin d'hiver, absent du permis initial, serait ajouté à l'arrière.

DISCUSSION

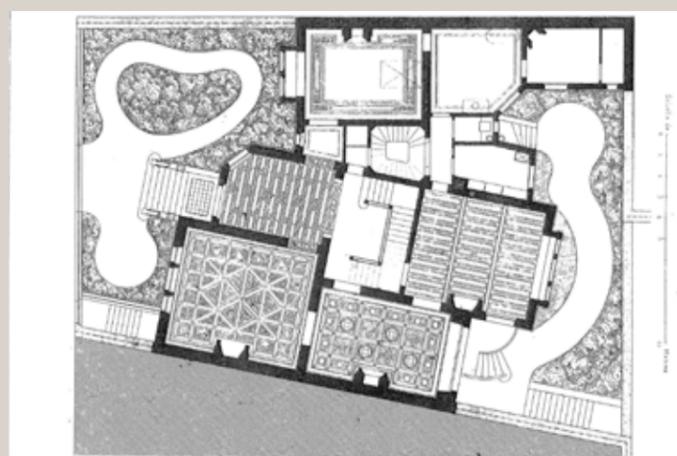
Au vu des éléments qui leur sont présentés, les membres jugent mineures les modifications demandées.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.



Extrait du P.L.U.



Plan du rez-de-chaussée dessiné par Charles-Stephen Sauvestre (publié dans *L'Encyclopédie d'architecture*, 3^e série, t. IV, 1885).



Vue de l'hôtel du comte Potocki en 1885 (© Pierre Lampué / GRI Digital Collections).



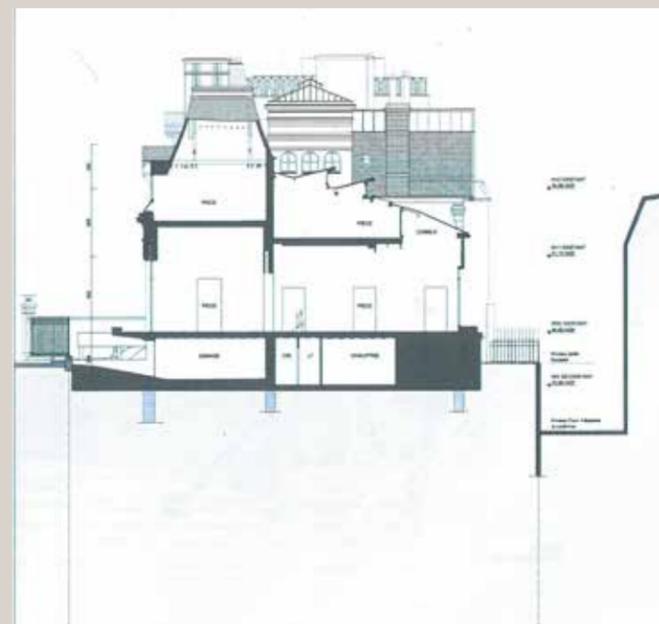
La réfection de la façade (en cours) sur le square vise à restituer les dispositions connues par les publications, au lieu de l'entrée de garage.



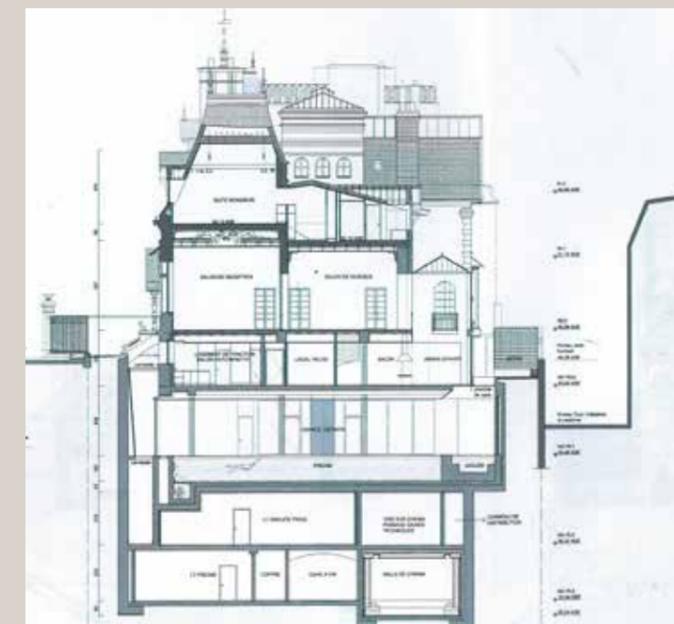
Détail du décor en façade (© Atelier Philippe Jean).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

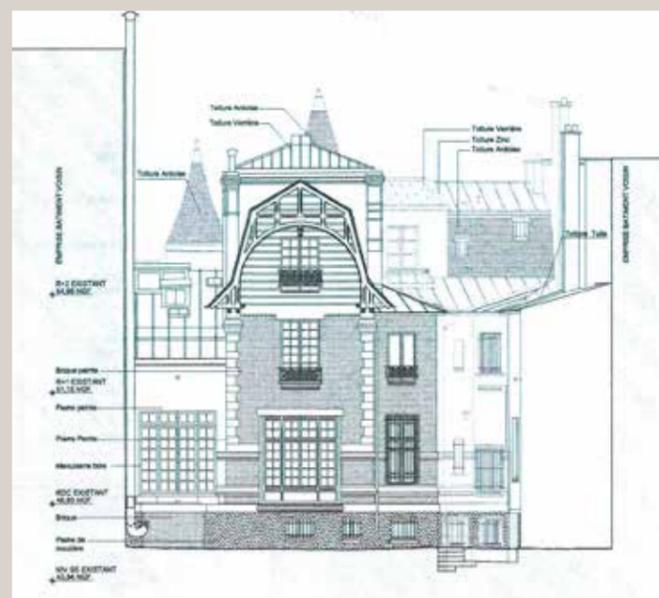
- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris (CA 16e-suppl. 013).
- *L'Encyclopédie d'architecture*, 3^e série, t. IV, 1885.
- A. Raguenet (dir.), *Monographies de bâtiments modernes*, n° 163, 1900.
- *La Semaine des Constructeurs*, n° 23, 3 décembre 1887, p. 270-272.



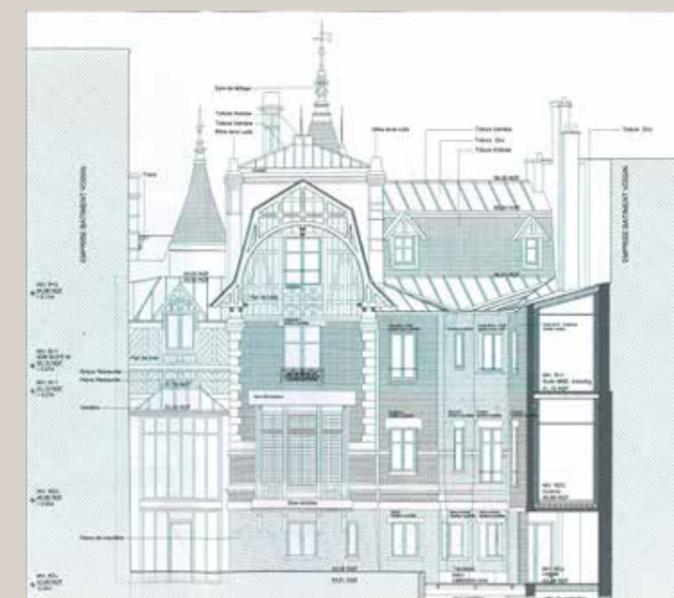
Coupe longitudinale, état existant (© Atelier Philippe Jean).



Coupe longitudinale, état projeté (© Atelier Philippe Jean).



Élévation de la façade côté cour, état existant (© Atelier Philippe Jean).



Élévation de la façade côté cour, état projeté. A gauche, le projet du jardin d'hiver (© Atelier Philippe Jean).



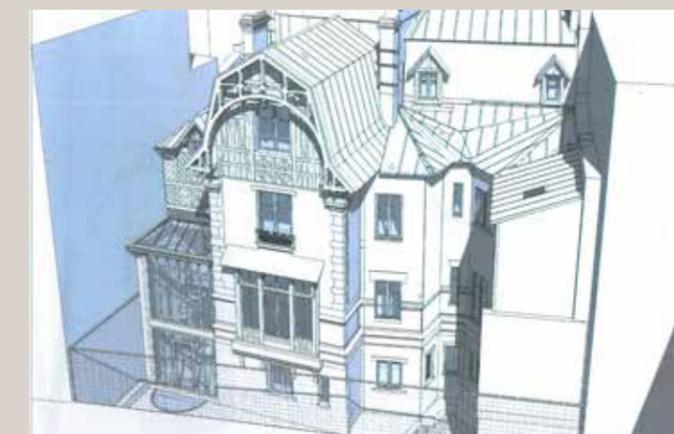
Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Atelier Philippe Jean).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté montrant notamment le projet d'ascenseur central (© Atelier Philippe Jean).



Vue axonométrique de la façade côté cour, état existant (© Atelier Philippe Jean).



Vue axonométrique de la façade côté cour, état projeté (© Atelier Philippe Jean).



Vues de l'escalier monumental en 2010 (© Atelier Philippe Jean).

[60, RUE AMELOT, 2-4, IMPASSE AMELOT ET 68, RUE SAINT-SABIN (11^E ARR.)]

Démolition partielle des anciens locaux de « Régifilm »

Pétitionnaire : M. BARBOSA José

SA AMELOT INVESTISSEMENTS

PD 075 111 16 V 0003

Dossier déposé le 04/11/2016.

Fin du délai d'instruction : 17/02/2017.

« Démolition totale de l'entrepôt central en cœur d'îlot ainsi que des escaliers extérieurs, avec démolition de la toiture, des planchers et façades de l'entrepôt principal de gauche et conservation du sous-sol, et suppression de la dalle couvrant le passage d'accès aux entrepôts. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La parcelle du 60, rue Amelot a été colonisée progressivement à partir de la première moitié du XIX^e siècle par des installations vouées, comme la plupart des propriétés de cette portion de la rue, à la petite industrie. L'ensemble bâti est très hétéroclite et ne présente aujourd'hui aucun intérêt architectural, à l'exception du bâtiment principal implanté en fond de parcelle, qui est représenté sur les plans cadastraux de 1810-1826. En 1862, il était la propriété du marbrier d'art Ernest Loichemolle, qui se distingua à l'Exposition Universelle de 1857 avec la réalisation d'une cheminée dont la presse fit l'éloge. Son associé était encore propriétaire des bâtiments dans les années 1950, avant qu'ils ne soient

occupés par « Régifilm », société réputée et spécialisée dans la location et la vente d'accessoires de cinéma qui vient de cesser son activité.

La Commission est pour l'instant saisie d'un permis de démolir seul qui concerne l'ensemble des adjonctions en béton qui relient le porche d'entrée et les entrepôts implantés en fond de parcelle. Mais il comprend aussi des modifications lourdes du bâtiment principal : les percements en façades sont totalement revus, les plafonds-planchers entièrement recréés, et une partie de la charpente serait elle aussi déposée. Or, ce bâtiment présente en façade quelques éléments de décors (consoles, bandeaux et inscriptions), qui témoignent de son ancienne vocation commerciale. Si le pétitionnaire envisage un programme raisonnable en termes de densité qui reconduirait, en outre, son affectation commerciale et artisanale, ses intentions pour ce corps de bâtiment s'apparentent à une opération de façadisme.

DISCUSSION

Un membre s'inquiète de l'état de conservation du bâtiment principal, notamment de sa charpente, et s'interroge sur l'opportunité de conserver cette dernière. Un autre fait valoir son ancienneté et son caractère particulièrement rare dans Paris. Enfin, plusieurs membres s'accordent à penser qu'une conservation et une réhabilitation de la charpente pourraient être envisagées et souhaitent encourager le pétitionnaire à retravailler son projet en ce sens.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale ou partielle des entrepôts élevés sur la parcelle. La commission s'oppose aux démolitions demandées pour le bâtiment longeant l'impasse Amelot, probablement construit vers 1830, en raison de ses qualités



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'entrée du 60, rue Amelot.



Anciens ateliers et adjonctions en béton en fond de parcelle.



Vue actuelle du bâtiment principal depuis la terrasse en béton.



Façade latérale du bâtiment principal.



Structure apparente au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

architecturales et de sa valeur historique. L'entrepôt encore en place témoigne en effet de l'apparition dans le quartier, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, d'une activité à caractère semi-industriel.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 24.
- Auguste Luchet, « Courrier de l'Exposition universelle », *Le Monde Illustré*, 2 novembre 1867, p. 279-280.

[3, RUE DE LA HUCHETTE (05^e ARR.)]

SIGNALEMENT Reconstruction d'un immeuble protégé au P.L.U.

Pétitionnaire : M. BELAMIRI Taïeb

PC 075 105 16 V 0027

Dossier déposé le 15/09/2016.

Fin du délai d'instruction : 15/04/2017.

« Reconstruction d'un immeuble d'habitation et de commerce de R+5 + combles sur un niveau de sous-sol.

SHON créée : 187 m². »

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Du n° 3 au n° 11 séquence cohérente de maisons d'ancien Régime et de maisons de la première moitié du XIX^e siècle. N° 3, 5, 7 maisons étroites composées d'une à deux travées d'origine du XVII^e siècle à l'alignement ancien. Les façades

présentent un fruit (n° 3 édifice référencé in J.-P. Babelon *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, édition Hazan, 1991) ».

PRÉSENTATION

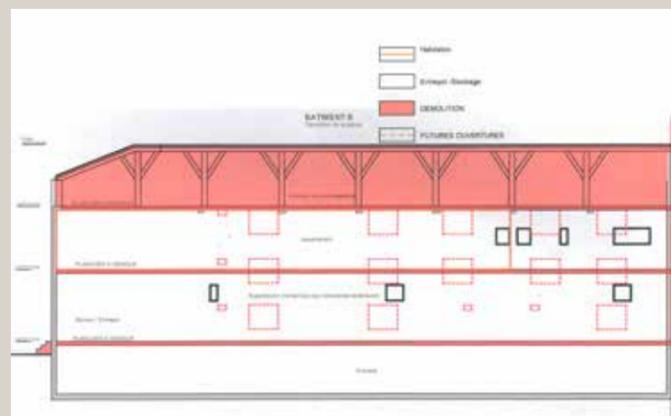
La maison du n° 3, rue de la Huchette, édiée au XVII^e siècle pouvait être rattachée à un modèle à travée unique proposé par Pierre Le Muet pour l'utilisation des parcelles étroites et profondes. Construite en pan de bois et maçonnerie enduite, elle a été démolie entre avril 2015 et mai 2016 après un incendie de février 2015, qui semble avoir détruit les planchers. Un nouvel immeuble sera construit à l'identique en pan de bois. Sur le rez-de-chaussée de boutique, les quatre étages et le comble à lucarne constitueront l'habitation du propriétaire.



Vue actuelle de la charpente du bâtiment principal.



Élévation actuelle de la façade du bâtiment principal, présentant les démolitions envisagées (© ID d'architectes).



Coupe longitudinale du bâtiment principal, présentant les démolitions envisagées (© ID d'architectes).



Extrait du P.L.U.



Ci-contre, à gauche : vue partielle de l'immeuble en avril 2015 (à l'extrême gauche de la photo).

Ci-contre, à droite : vue de l'immeuble en mai 2016 (© Croué & Landaz architectes).

Ci-dessus : vue d'insertion du projet (© Croué & Landaz architectes).

[11, RUE QUENTIN-BAUCHART (08^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Restructuration d'un hôtel particulier du Second Empire

Pétitionnaire : M. BOUTHIER, Fabien

SAS MATHOME

PC 075 108 16 V 0038

Dossier déposé le 05/07/2016 (pièces complémentaires reçues les 23/09/2016 et 22/12/2016).

Fin du délai d'instruction : 22/05/2017.

« Réhabilitation d'un ensemble immobilier avec changement de destination de bureau en hébergement hôtelier (11 appartements avec services créés), démolition de l'ascenseur extérieur, mise à niveau du porche, suppression de l'escalier secondaire, création d'un ascenseur intérieur sur le palier de la cage d'escalier, extension du 3^e étage avec prolongation de l'escalier principal d'un ni-

veau, agrandissement du sous-sol, démolition de la mezzanine du bâtiment sur cour en vue de l'aménagement du rez-de-chaussée en salle de conférence pour l'hôtel, aménagement de 2 appartements au 1^{er} étage, ravalement de l'ensemble des façades, réfection de la couverture côté rue, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et partiellement sur cour, création de lucarnes au R+4 sur rue et remplacement du bow-window au R+1 du bâtiment sur rue. »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 19 octobre 2016 : « La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier du Second-Empire.

La commission demande que le projet de changement de destination de l'adresse soit entièrement revu dans le sens d'une meilleure préservation de la distribution et des décors intérieurs des anciens appartements. Elle demande également que soit conservée la séquence d'entrée du bâtiment dans sa présentation actuelle et s'oppose à la transformation prévue en toiture, côté rue. »

PRÉSENTATION

Le pétitionnaire envisage toujours la création d'un « appart-hôtel » dans cet ancien hôtel particulier édifié en 1868 et sollicite la même restructuration lourde du bâtiment dans ses parties intérieures ainsi que la suréléva-

tion partielle de ses travées latérales. Cependant, le projet a été l'objet de deux modifications significatives. La séquence d'entrée serait préservée. Il n'est plus question de modifier le niveau de la cour pour des raisons d'accessibilité et la porte d'entrée serait conservée et non plus remplacée par une porte ajourée. De la même façon, le dessin de la surélévation sur rue a été revu. Alors que les *oculi* étaient remplacés par des lucarnes inspirées de celles qui existent actuellement sur les travées latérales, ils sont désormais conservés.

DISCUSSION

Les membres prennent connaissance de l'évolution favorable du projet relatif à la préservation de la séquence d'entrée et décident de lever le vœu qui concernait cette partie de la proposition. En revanche, ils maintiennent le vœu précédent portant sur la surélévation sur rue.



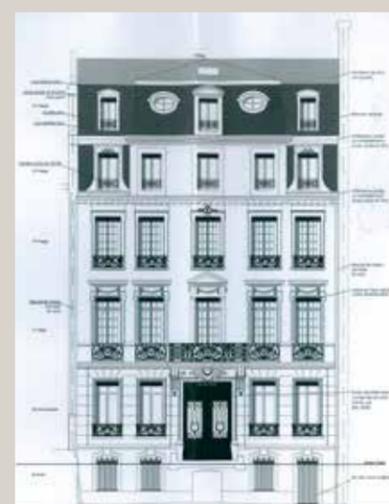
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur rue du n° 11.



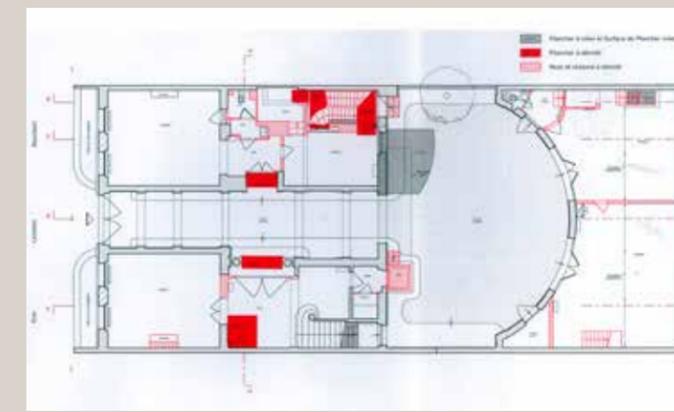
Ci-dessus : élévation de la façade sur rue, état existant (à gauche) et premier projet (à droite) (© Global Architecture).



Ci-contre : élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© Global Architecture).



Plan de démolition du projet présenté en octobre 2016 (© Global Architecture).



Plan de démolition du nouveau projet (© Global Architecture).



Vue actuelle des trois hôtels particuliers de la rue Quentin-Bauchart.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la restructuration d'un hôtel particulier du Second Empire transformé en hébergement hôtelier.

Compte tenu des évolutions du projet, la commission lève le vœu pris le 29 octobre 2016 en ce qui concerne la séquence d'entrée du bâtiment. En dépit de la modification proposée (remplacement de deux baies par des *oculi*), elle s'oppose en revanche à nouveau à l'alignement des parties droite et gauche du comble sur la partie centrale de la toiture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 537, D²P⁴ 203 et 204, DQ¹⁸ 907 et 1353.

- Yavel Harouvi, « Les conflits autour du testament du Caïd Nessim Scemama d'après quelques sources hébraïques », in *Entre Orient et Occident. Juifs et musulmans en Tunisie*, Éditions de l'Éclat, 2007, p. 143-156.

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU



Vue actuelle de l'immeuble depuis la rue de Borrégo.



Vue d'insertion du projet présenté en novembre 2014 (© Lair & Roynette architectes).



43-49, RUE DU BORRÉGO, 1-3, VILLA DES HAUTS DE BELLEVILLE ET 5-11, VILLA DES OTAGES (20^E ARR.)

Pétitionnaire : M. COLONNA Jean-Claude
ANTIN RESIDENCES SA D'HLM

PC 075 120 16 V 0049

Dossier déposé le 29/07/2016 (pièces complémentaires déposées le 22/12/2016).

Fin du délai d'instruction : 22/05/2017.

« Réhabilitation et surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol à usage de maison de la jeunesse et de la culture du sous-sol au 1er étage et de foyer de jeunes travailleurs du 2ème au 4ème étage avec changement de destination du 1er étage en foyer de jeunes travailleurs et d'un réfectoire du foyer à rez-de-chaussée en MJC, modification des liaisons verticales, remplacement des menuiseries extérieures et création d'un plancher dans le volume du gymnase situé à l'arrière du bâtiment.

SHON démolie : 105 m² ; SHON créée : 875 m². »

Antériorité : « La commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2014 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un bâtiment des années 1950 protégé au titre du P.L.U., abritant une MJC et un foyer de jeunes travailleurs.

Afin de conserver à l'édifice ses qualités architecturales associées à la production brutaliste du mouvement moderne français de la fin des années 1950, la commission - si elle n'est pas opposée au principe d'une surélévation - demande que celle-ci soit limitée en longueur de manière à ce que le dessin du bâtiment conserve du côté du pignon Est sa forme initiale de prisme. »

Résolution : La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation d'un bâtiment des années 50 inscrit au P.L.U et abritant une M.J.C. et un foyer de jeunes travailleurs.

La commission, après avoir pris connaissance de la nouvelle version des travaux prévus et constaté que sa demande n'a pas été prise en compte, reconduit son vœu pris le 20 novembre 2014.

Ci-contre : vue d'insertion du nouveau projet (© Lair & Roynette architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue, présenté en octobre 2016 (© Global Architecture).



Vue d'insertion du nouveau projet depuis la rue (© Global Architecture).

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU

71, RUE COMPANS (19^E ARR.)

Pétitionnaire : M. COUSINEAU Jean-Luc / CORDIA

PC 075 119 16 V 0025

Dossier déposé le 10/06/2016 (pièces modifiées).

Fin du délai d'instruction : 27/05/2017.

« Surélévation d'un étage, côté rue, d'un bâtiment de 3 étages à usage de maison d'accueil spécialisé pour malades, et surélévation, côté cour, de 2 étages de la partie en R+1, avec suppression des édicules techniques en toiture, végétalisation des terrasses, implantation d'une pergola et de l'édicule d'ascenseur en toit-terrasse accessible en R+4.

SHON créée : 203 m² ; surface du terrain : 294 m². »

Antériorité : « La commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet d'extension d'une maison de santé de 1930, protégée au titre du P.L.U.

Au vu de la motivation de cette protection qui vise de façon précise la volumétrie du bâti (R+3), la Commission s'oppose par avance à toute demande de surélévation des bâtiments. »

Résolution : La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation d'une maison de santé de 1930 inscrite au P.L.U.

La commission, après avoir pris connaissance des travaux prévus et constaté que son opposition à toute surélévation des bâtiments n'a pas été prise en compte reconduit son vœu pris en faisabilité le 19 février 2016.



Vue actuelle de l'immeuble depuis la rue.



Vue d'insertion du projet présenté en février 2016 (© Alain Dollé architectes).



Vue d'insertion du nouveau projet (© Alain Dollé architectes).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris